



Le Président

DECISION

Relative à la mise en œuvre du traitement de données à caractère personnel dénommé « MonMaster »

Le président de l'Université Toulouse Capitole,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-36-2 et suivants,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 32, 38 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret 2022-1536 du 8 décembre 2022

Vu l'arrêté du 9 mars 2023 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Mon Master »

DECIDE

Article 1^{er} - Information des candidats

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), les candidats à une formation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur dispensée par l'université Toulouse Capitole sont informés que des données à caractère personnel les concernant font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par le président de l'Université Toulouse Capitole, dans le cadre de la procédure nationale dématérialisée de recrutement en master prévue à l'article D. 612-36-2 du code de l'éducation, pour l'exécution d'une obligation légale au sens des dispositions du RGPD.

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par les commissions d'examen des vœux des formations dont la liste figure en annexe 1 à la présente décision, dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique des vœux déterminés par chacune de ces commissions. Ce traitement a également une finalité statistique.

Les données traitées sont relatives aux candidats (identification, coordonnées) à une formation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur et à ses responsables, au parcours du candidat (baccalauréat, post-baccalauréat), au parcours du candidat étudiant en réorientation, aux stages et expériences professionnelles du candidat, aux justificatifs à produire par le candidat, à ses différentes candidatures, au contrat d'alternance le cas échéant, aux étudiants en situation de handicap ou dans un état de santé invalidant, aux étudiants boursiers, aux césures à son rang de classement, aux propositions d'admission, aux refus d'admission et aux mises sur liste d'attente, aux inscriptions, données de connexion. Les données traitées (identification, coordonnées, données de connexion) sont également relatives au chef d'établissement, au référent handicap, au responsable pédagogique de

chaque formation et aux agents et personnels habilités de l'établissement et du ministère ayant accès à la plateforme.

Les informations recueillies sont conservées pour une durée d'un an. A l'issue de ce délai, elles sont conservées en base d'archivage intermédiaire pour une durée de six mois sauf en cas de recours administratif ou contentieux.

Les destinataires de ces données sont le président de l'Université Toulouse Capitole et les personnes habilitées à l'article 2 de la présente décision, en fonction dans les services et commissions chargés de traiter les dossiers des candidats ou d'examiner les candidatures.

Les candidats peuvent accéder aux données les concernant et exercer les droits qu'ils tiennent des articles 38, 39, 40 et 40-1 de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à l'adresse suivante : scolarite.generale@ut-capitole.fr.

Pour toute question sur le traitement de leurs données dans ce dispositif, ils peuvent contacter la déléguée à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : dpo@ut-capitole.fr.

S'ils estiment, **après avoir contacté l'établissement**, que leurs droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, ils peuvent adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 2 – Personnes habilitées à accéder aux données à caractère personnel des candidats

Sont habilités à accéder aux données figurant dans le traitement de données à caractère personnel « MonMaster », dans les limites du besoin d'en connaître :

1° Les membres des commissions pédagogiques désignés par arrêté du président de l'Université pour procéder à l'examen des candidatures dans le cadre de la procédure nationale prévue à l'article D. 612-36-2 du code de l'éducation, pour ce qui concerne les données des candidats aux formations relevant de la commission à laquelle ils appartiennent ;

2° Les agents en fonction dans les composantes et services chargés de traiter les dossiers des candidats à l'une des formations soumises à la procédure nationale prévue à l'article D. 612-36-2 du code de l'éducation, dont la liste est établie en annexe 2 à la présente décision, pour ce qui concerne les données des candidats aux formations relevant de leur composante et/ou de leur service.

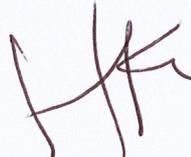
Article 3 – Publication et notification

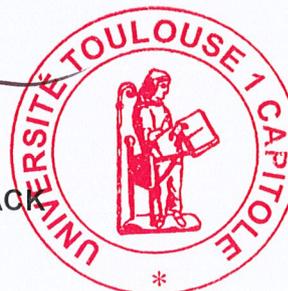
La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Université Toulouse Capitole (www.ut-capitole.fr, rubrique **Formations > Nos diplômes**).

Elle sera également notifiée aux personnes désignées à l'article 2 ci-dessus.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2023

Le président de l'Université,


Hugues KENFACK



DECISION DU 20/03/2023
Relative à la mise en œuvre du traitement de données à caractère personnel
dénoté « MonMaster »

ANNEXE 1

Liste des formations du deuxième cycle universitaire
entrant dans le cadre de la procédure nationale dématérialisée
prévue à l'article D. 612-36-2 du code de l'éducation

Liste des formations entrant dans le périmètre Mon Master

- Mention Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
 - Parcours Administration et liquidation d'entreprises en difficultés
 - Parcours Administration et liquidation d'entreprises en difficulté (FOAD)
- Mention Administration économique et sociale
 - Parcours Administration Economique et Sociale
 - Parcours Emploi public (FI-FA)
- Mention Comptabilité - contrôle – audit
 - Parcours Comptabilité, Contrôle, Audit
- Mention Contrôle de gestion et audit organisationnel
 - Parcours Contrôle de gestion et audit organisationnel
- Mention Droit de l'immobilier
 - Parcours Droit de l'immobilier
 - Parcours Droit de l'immobilier (FOAD)
- Mention Droit de la santé
- Mention Droit des affaires
 - Parcours Droit fondamental des affaires
 - Parcours Juriste d'entreprise
 - Parcours Secteur financier (Banque, Assurance, Finance)
 - Parcours Droit de la propriété intellectuelle
 - Parcours Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires
 - Parcours Droit des transports et de l'aéronautique
 - Parcours Droit de l'entreprise (FOAD)
 - Parcours Droit des assurances (FOAD)
 - Parcours Juriste d'affaire
 - Parcours Juriste d'entreprise d'assurance (ALT -FA-FC)
 - Parcours Juriste de copropriété (ALT-FA-FC)
 - Parcours Economics and Competition Law (ECL) voie Double Diplômant en Economie et en Droit des Affaires (Formation non candidatable voir mention Economie TSE- Parcours Droit des affaires)
- Mention Droit du numérique
 - Parcours des médias et de la communication
 - Parcours Droit, numérique, IA
- Mention Droit du patrimoine
 - Parcours et gestion du patrimoine
- Mention Droit fiscal
 - Parcours Droit fiscal de l'entreprise
- Mention Droit international et droit européen
 - Parcours Droit international et droit européen (FOAD)
 - Parcours Droit des libertés
 - Parcours Juriste d'affaires internationales
 - Parcours Droit international et comparé
 - Parcours Droit de la coopération économique et des affaires internationales
 - Parcours Droit international et comparé des affaires
 - Parcours Juriste européen
- Mention Droit notarial
 - Parcours 1 Formation notariale

- Mention Droit privé
 - Parcours Droit privé fondamental
 - Parcours Contentieux et arbitrage
 - Parcours Contrats et responsabilité des professionnels
 - Parcours Droit des personnes et de la famille
- Mention Droit public
 - Parcours Droit public général
 - Parcours Droit de l'environnement
 - Parcours Droit des collectivités territoriales (FOAD)
 - Parcours Droit des collectivités territoriales
 - Parcours Droit public des affaires
- Mention Droit pénal et sciences criminelles
 - Parcours Droit pénal et sciences criminelles
 - Parcours Droit pénal des affaires publiques et privées
 - Parcours Droit pénal et sciences criminelles (FOAD)
- Mention Droit social
 - Parcours social de l'entreprise (FOAD)
 - Parcours Droit du travail emploi et protection sociale
 - Parcours Droit et sciences du travail européen
 - Parcours Droit et management social de l'entreprise (ALT)
- Mention Economie
 - Parcours Economie
 - Parcours Economics and Competition Law (ECL) voie Double Diplômant en Economie et en Droit des Affaires
- Mention Economie appliquée
 - Parcours Economie appliqué
- Mention Ethique
 - Parcours Ethique du soin et de la recherche
- Mention Gestion des ressources humaines
 - Parcours Management des ressources humaines
- Mention Histoire du droit et des institutions
- Mention Information, communication
 - Parcours Administration et communication des activités culturelles
 - Parcours Administration et gestion de la communication
 - Parcours Communication et territoires
 - Parcours Communication et culture numérique
- Mention Management
 - Parcours Droit et gestion des entreprises
- Mention Management et administration des entreprises
 - Parcours Achats (FA)
 - Parcours Lean Management et Qualité (FA)
 - Parcours Qualité, Sécurité, Environnement (FA)
- Mention Management sectoriel
 - Parcours Gestion des Entreprises Sociales et de Santé (FA-FC)
 - Parcours Management du sport (FOAD)
 - Parcours Management du sport
- Mention Management stratégique
 - Parcours Management Stratégique
- Mention Marketing, vente
 - Parcours Marketing (FI)
 - Parcours Marketing (FA-FC)
- Mention Monnaie, banque, finance, assurance
 - Parcours Banque et Finance (FA)
- Mention Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises – MIAGE
 - Parcours Ingénierie Métier (IM)
 - Parcours Ingénierie, données et apprentissage (IDA)
- Mention Science politique
 - Parcours Politique et Sécurité
- Mention Sciences économiques et sociales

- Parcours Ingénierie de la Transition des Territoires
- Mention Économétrie statistiques
 - Parcours Statistique et économétrie

DECISION DU 20/03/2023
Relative à la mise en œuvre du traitement de données à caractère personnel
dénommé « MonMaster »

ANNEXE 2

Liste des agents habilités
à accéder aux données figurant dans le traitement de données à caractère personnel
« MonMaster »

Sont habilités à accéder aux données figurant dans le traitement de données à caractère personnel « MonMaster », pour ce qui concerne les données des candidats aux formations relevant de la composante et/ou du service auquel ils appartiennent et dans les limites du besoin d'en connaître, les agents dont la liste suit :

Direction Générale des Services

- Agnès ALALINARDE

Vice-présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante

- Chantal SOULE-DUPUY

Direction des Etudes et de la Scolarité :

- José ALOS
- Rachida BELUAFI

Scolarité Générale

- Solenn PECCHIOLI
- Marion LACROIX
- Evelyne BAIOTTO
- Pauline MUNUERA

Faculté de Droit et Science Politique

- Marie Pierre PINQUIE
- Véronique PRADIER
- Véronique LEROUX-GENTE
- Fabian ROQUEBERT

Formation Ouverte à Distance (FOAD)

- Anissa VALLET
- Aurélie DARIO
- Stéphanie DAVID CORDIER
- Lisen GONGANG
- Adeline ROVERA
- Egon BIANCHINI CALDERARI
- Solène DERRIEN
- Zoé BEAUMONT

Formation Continue Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A)

- Adrien BLAZY
- Sylvie CARDOSO
- Morgane BERAT
- Anna KONOPKA

Faculté d'Administration et Communication

- Cécile FROSSARD
- Kamélia HAFFOUDI

- Agnès VERGNE
- Julien ERTA

Faculté d'Informatique

- Mélanie BUZET
- Jérôme BARATHIEU
- Christophe ERTA
- Evelyne FABIEN
- Mélanie HOCHET

TSM Toulouse School of Management

- Marie Caroline BELBEZE
- Sandrine LERMITE
- Lucie ROVATTI
- Anais PUJOL
- Mouna MECHTA
- Marie Hélène MOREAU
- Aurore ELLIOTT
- Alexandre DUBOIS
- Rosine SOUMAH
- Marina ZOUAOUI
- Virginie TIGNOL
- Estelle RAMAT
- Geneviève FOIN
- Emmanuelle STINAT
- Quentin VIEILLON
- Morgane KERMA (partenaire ICT)
- Stéphanie FONVIELLE (partenaire CCI)
- Stéphanie LINAS (partenaire CCI)
- Séverine. LLOPIS (partenaire CCI)
- Karolina KUNICKA GUERIN (partenaire ICT)
- Christopher GUERIN (partenaire ESBanque)
- Marie Cécile GAUTHER (partenaire ICT)
- Laurie GARDERE CLEMENTE (partenaire ESBanque)
- Aurélie NADAL (partenaire ESBanque)

TSE Toulouse School of Economics

- Marion THAMALET
- Emmanuelle STAMBACH
- Valentin RIU
- Virginie GOMEZ-RONDEROS
- Valentin RUIS

DSI

- Valérie SENGES
- Estelle LE BASTARD

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)

- Caroline BLOCHER
- Anne FERNANDEZ
- Lionel GALLIANO